

Département du Nord



Jean-Noël VERFAILLIE

Maire de Marly

Vice-président du Conseil départemental du Nord

Vice-président de Valenciennes Métropole

Service : services techniques

JNV/NH/MM/LC

N° DC-2023-061

DECISION DU MAIREObjet : cession du véhicule RENAULT TRAFIC II Immatriculé AH-131-HV

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération n°22-051, alinéa 10 du 19 juillet 2022, donnant délégation à Monsieur le Maire de décider l'allénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Vu la délibération N°DEL-23-12 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la signature de tout document nécessaire à la cession de véhicule,

Considérant la nécessité de ne pas réparer ce véhicule ;

Considérant l'offre du Garage Marlysien Renault Marly pour l'achat du véhicule RENAULT Trafic II immatriculé AH-131-HV pour la somme de 1000 euros net.

DECIDE

D'aliéner en faveur du garage Renault Marly situé au 2 Route de Préseau, 59770 MARLY, le véhicule RENAULT Trafic II Immatriculé AH-131-HV, N° de Série VF1JLAEA6AV360966, inventorié dans l'actif communal sous le numéro A3364 pour la somme de 1000 euros net.

Il est fait mention que le bien est vendu en l'état.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 26/06/2023.

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 27/06/2023
et de la publication le 27/06/2023